

## Tout savoir ou presque

Prélèvement à la source, taxe d'habitation, paiement en ligne



Tout savoir ou presque

La Direction départementale des Finances Publiques du Gers assurera une permanence dans les locaux de la Communauté de communes à Vic-Fezensac (Complexe des Cordeliers – 18, rue des Cordeliers – 0562648963), le :

**VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018 De 9 Heures à 12 Heures et de 14 Heures à 16 H 30**

Les contribuables qui le souhaitent, disposeront, au cours de cette entrevue, de toutes les indications utiles sur :

- la mise en place du prélèvement à la source
- les paiements en ligne (dès 1 000 €)
- la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des redevables